



Garde d'un enfant suite à une séparation

Par **bonneau47**, le **26/07/2010** à **12:20**

Bonjour,

voilà je vivais avec un homme avec qui j'ai eu une fille que j'ai gardé avec moi .
je me suis séparé de lui depuis cinq mois , il ne travaille pas , n'a aucun revenus , vit chez sa mère .

j'aimerais si cela vous est possible que vous me disiez si il peut demander la garde de l'enfant sachant qu'il ne peut subvenir à ses besoins. Nous avons fait une reconnaissance commune en mairie de l'enfant

Par **Marion2**, le **26/07/2010** à **15:03**

Bonjour,

Afin de régulariser officiellement votre situation, je vous conseille de saisir le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Il y a peu de chance que le JAF confie la garde de votre fille à son père s'il n'a ni logement propre, ni revenus.

Cordialement.

Par **bonneau47**, le **28/07/2010** à **15:34**

bonjour ,
Marion 2 ,je vous remercie beaucoup d'avoir répondu à ma question
cordialement .